

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-25 du 3 mai 2011 portant nomination au groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130401S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;
Vu la décision DG n° 2011-24 du 3 mai 2011 portant création du groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » :

M. AZRIA (René).
M. CAVALLO (Jean-Didier).
M. COHEN (Robert).
Mme FRANÇOIS (Martine).
M. GRIMPRÉL (Emmanuel).
M. POLONOVSKI (Jean-Michel).
Mme VARON (Emmanuelle).
M. WOLLNER (Alain).

Article 2

M. COHEN (Robert) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 3 mai 2011.

Le directeur général,
D. MARANINCHI